

## Procès-verbal

L'an deux-mille-dix-sept, le onze janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le Comité syndical d'Euralys Syndicat intercommunal s'est réuni en mairie de Comines, salons d'honneur, sous la présidence d'Alain Detournay.

Date de la convocation : 5 janvier 2017.

Nombre de membres en exercice : 14.

Présents votants (12) :

- Annie Bosquart, 2<sup>e</sup> déléguée de Bousbecque ;
- Alain Detournay, Président, 1<sup>er</sup> délégué de Comines ;
- Jean-Claude Boutry, 2<sup>e</sup> délégué de Comines ;
- Christophe Liénart, 1<sup>er</sup> délégué de Deülémont ;
- Anne-Sophie Facon-**Allayes, suppléante d'Emmanuel Wambre, 2<sup>e</sup> délégué de Deülémont ;**
- Gustave Dassonville, 1<sup>er</sup> **délégué d'Halluin ;**
- Yves Lefebvre, 1<sup>er</sup> délégué de Linselles ;
- Paul Lefebvre, 2<sup>e</sup> délégué de Linselles ;
- **Bernard Parez, suppléant d'Yvon Pétronin, 1<sup>er</sup> délégué de Warneton ;**
- Jean-Jacques Veroone, 2<sup>e</sup> délégué de Warneton ;
- Jean-Gabriel Jacob, 1<sup>er</sup> Vice-président, 1<sup>er</sup> délégué de Wervicq-Sud ;
- Annie Deltour, 2<sup>e</sup> déléguée de Wervicq-Sud.

Absents excusés donnant pouvoir (1) :

- Alexandre Beeuwsaert, 1<sup>er</sup> délégué de Bousbecque (à M<sup>me</sup> Bosquart).

Absents excusés (2) :

- Emmanuel Wambre, 2<sup>e</sup> délégué de Deülémont ;
- Yvon Pétronin, 1<sup>er</sup> délégué de Warneton.

Présents non-votants (5) :

- **Franck Undi, suppléant d'Annie Bosquart, 2<sup>e</sup> déléguée de Bousbecque ;**
- **Martine Hoflack, suppléante d'Alain Detournay, 1<sup>er</sup> délégué de Comines ;**
- Pascal Legrand, suppléant de Jean-Claude Boutry, 2<sup>e</sup> délégué de Comines ;
- Lydie Vivier-Verpoort, suppléante de Gustave Dassonville, 1<sup>er</sup> **délégué d'Halluin ;**
- Yvon Cornille, suppléant de Jean-Gabriel Jacob, 1<sup>er</sup> délégué de Wervicq-Sud.

## Ouverture de la séance

Le Président ouvre la séance à 18 h 40. M. Parez est désigné secrétaire de séance ; M. Dewidehem, directeur général, est désigné auxiliaire. M. Parez **procède à l'appel** et constate que le quorum est atteint.

## Procès-verbal du Comité syndical du 8 septembre 2016

LE COMITÉ SYNDICAL,

**Délibération n° 2017-1**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 15 et 28 du règlement intérieur du Comité syndical ;

Vu le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 8 septembre 2016 ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

Article unique. — Le procès-verbal ci-annexé de la réunion du Comité syndical du 8 septembre 2016 est adopté.

## Élection d'un membre du Bureau syndical

LE COMITÉ SYNDICAL,

Délibération n° 2017-2

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10 ;

Vu les statuts d'Euralys ;

Vu sa délibération n° 2014-11 du 24 avril 2014 portant élection du Bureau syndical ;

Vu sa délibération n° 2016-12 du 8 septembre 2016 portant élection d'un membre du Bureau syndical ;

Vu la délibération n° 2016-09-10 du conseil municipal de Linselles en date du 30 septembre 2016 ;

Considérant que le Bureau syndical est composé du Président, de deux Vice-présidents et de quatre autres membres désignés par le Comité syndical ; que chacun des membres du Bureau syndical est **issu d'une commune membre** différente ; que, le 24 avril 2014, Messieurs Alain Detournay, Jean-Gabriel Jacob, Jacques Rémony, Alexandre Beeuwsaert, Gustave Dassonville, Christophe Liénart et Jean-Jacques Veroone avaient été élus membres du Bureau syndical ; que, le 8 septembre 2016, Monsieur Yvon Pétronin a été élu membre du Bureau syndical en remplacement de Monsieur Jean-Jacques Veroone ;

Considérant qu'à la suite du décès de Monsieur Jacques Rémony survenu le 15 septembre 2016, le conseil municipal de Linselles a élu ses nouveaux délégués auprès du Comité syndical ; qu'en conséquence, il y a lieu d'élire un nouveau membre du Bureau syndical issu de la commune de Linselles ;

Considérant que, pour compléter le Bureau syndical, est candidat Monsieur Paul Lefebvre, 2<sup>e</sup> délégué de Linselles ;

Après avoir procédé au vote,

DÉCLARE, à l'unanimité :

Article unique. — Monsieur Paul Lefebvre est élu membre du Bureau syndical.

## Désignation de représentants auprès de la Mission emploi Lys-Tourcoing

LE COMITÉ SYNDICAL,

Délibération n° 2017-3

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts d'Euralys, notamment leur article 2 ;

Vu les statuts de la Mission emploi Lys-Tourcoing, notamment leurs articles 10, 11 et 18 ;

Considérant qu'Euralys a pour compétence la **définition et la mise en œuvre d'une politique territoriale d'emploi, d'insertion sociale et professionnelle et de formation, notamment à travers les dispositifs territoriaux tels que maison de l'emploi, plan local pour l'insertion (PLIE) et mission locale** ; qu'à ce titre, **Euralys est membre de l'association « Mission emploi Lys-Tourcoing »** en lieu et place des communes de Bousbecque, Comines, Deùlémont, Linselles, Warneton et Wervicq-Sud ;

Considérant qu'Euralys dispose de 12 voix dans les instances de la Mission emploi, à raison de deux par commune ; qu'à la suite du décès de Monsieur Jacques Rémony survenu le 15 septembre 2016, il y a lieu de désigner les deux représentants d'Euralys au sein de ces instances issus de Linselles ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

Article unique. — Les deux représentants d'Euralys issus de Linselles appelés à siéger à l'assemblée générale, au conseil d'administration et au bureau de l'association « Mission emploi Lys-Tourcoing » sont :

- Paul Lefebvre, adjoint au maire de Linselles ;
- Bernard Vincent, conseiller municipal délégué de Linselles.

## Dissolution d'Euralys

Le Président rappelle que le Comité syndical a délibéré le 8 septembre 2016 pour engager la dissolution d'Euralys. Il informe qu'un SIVU « Relais enfance » vient d'être créé par arrêté du préfet le 2 janvier 2017. M. Lefebvre confirme que le comité syndical du SIVU devrait s'installer le 24 janvier 2017, de sorte que le SIVU puisse fonctionner dans les semaines qui suivent. Le Président précise que le comité syndical du SIVU doit rapidement voter le budget et créer les emplois nécessaires pour permettre notamment la mutation du personnel concerné.

Le Président ajoute que le CLIC est fusionné avec le CLIRPA de Tourcoing, créant ainsi le Relais autonomie Lys-Tourcoing, dépendant du CCAS de Tourcoing. M<sup>mes</sup> Danièle Boudry et Julie Guffroy ont été mutées vers le CCAS de Tourcoing le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ce même jour, M<sup>me</sup> Lysiane Billet a été mutée vers le CCAS d'Halluin en qualité de directrice du foyer-logement Val-de-Lys. Le Relais autonomie sera installé au foyer-logement La Roseraie à Tourcoing et assurera un accueil quotidien dans la Vallée de la Lys à travers cinq permanences accessibles à tous les habitants du territoire : lundi matin, mercredi matin et vendredi après-midi au CCAS de Comines ; mardi matin au CCAS d'Halluin et jeudi après-midi au CCAS de Linselles.

Le service des archives était composé de M. Philippe Marcaille, archiviste mis à disposition par la commune d'Halluin. Celle-ci assurera désormais directement cette mission auprès des communes concernées.

Le Président informe que, s'agissant de la direction générale, M<sup>me</sup> Laurie Verroye a été mutée vers la commune de Linselles le 1<sup>er</sup> novembre 2016 et M. Xavier Dewidehem a été muté vers la commune de Sequedin en qualité de directeur général des services le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Tous les deux sont mis partiellement à disposition d'Euralys pour accompagner les démarches inhérentes à la dissolution d'Euralys.

## Cession de biens mobiliers au CCAS de Tourcoing

LE COMITÉ SYNDICAL,

Délibération n° 2017-4

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, en particulier son article L. 3112-1 ;

Vu les statuts d'Euralys, notamment leur article 2 ;

Vu sa délibération n° 2016-14 du 8 septembre 2016 relative à la dissolution d'Euralys ;

Considérant qu'Euralys a pour compétence la création et la gestion d'un centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC) ; que le CLIC de la Vallée de la Lys, service d'Euralys, a été mis en place et ouvert au public en 2010 ; que, compte tenu non seulement de la volonté du Département de réduire le nombre de CLIC par des fusions, mais aussi de la dissolution prochaine d'Euralys, il a été convenu de fusionner le CLIC de la Vallée de la Lys et le CLIRPA (Tourcoing) pour créer le « Relais autonomie Lys-Tourcoing » porté par le CCAS de Tourcoing ;

Considérant par conséquent que, sur sa demande, le personnel d'Euralys affecté au CLIC de la Vallée de la Lys a été muté vers le CCAS de Tourcoing le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ; que la mise en œuvre des missions du « Relais autonomie Lys-Tourcoing » nécessite la reprise par le CCAS de Tourcoing de plusieurs biens mobiliers du CLIC de la Vallée de la Lys ; que, selon le code général de la propriété des personnes publiques, les biens des personnes publiques qui relèvent de leur domaine public peuvent être cédés entre elles à l'amiable, sans déclassement préalable, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1<sup>er</sup>. — Les biens mobiliers recensés dans la liste ci-annexée sont cédés au centre communal d'action sociale de Tourcoing au titre de sa mission « CLIC/Relais autonomie » qu'il met en œuvre sur le territoire d'Euralys.

Article 2. — Ces biens sont cédés contre un montant de 1 €.

## Débat sur les orientations budgétaires pour 2017

Le Président expose les éléments du rapport sur les orientations budgétaires pour 2017, notamment s'agissant de la réalisation budgétaire de 2016, les contributions budgétaires de 2016, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, ainsi que les perspectives pour 2017.

\*\*

LE COMITÉ SYNDICAL,

Délibération n° 2017-5

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2312-1 et L. 5211-36 ;

Vu le règlement intérieur du Comité syndical ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires pour 2017 ;

Considérant qu'un débat doit avoir lieu au Comité syndical sur les orientations budgétaires à venir sur la base d'un rapport présenté par Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré,

DÉCLARE, à l'unanimité :

Article unique. — Il est pris acte du débat sur les orientations budgétaires pour 2017.

\*\* \*\* \*

M. Veroone rappelle qu'au moment de décider la dissolution d'Euralys, les élus avaient exprimé le souhait de poursuivre certaines actions syndicales. Il vise en particulier l'opération intercommunale « Ensemble, nettoignons la nature ! », déjà prévue pour le 18 mars 2017. Il est prêt à piloter cette action en lien avec les communes participantes.

M. Liénart informe qu'Alliance Nord-Ouest prévoit de reprendre cette action et de l'organiser à cette même date, au moins pour les communes de Comines, Deùlémont et Warneton.

Le Président se félicite de la poursuite de cette belle action et soutient le pilotage intercommunal, notamment à travers Alliance Nord-Ouest.

## Clôture de la séance

Constatant l'épuisement de l'ordre du jour, le Président conclut la séance en remerciant les membres du Comité syndical et invite les membres à prendre part au verre de l'amitié.

La séance est levée à 19 h 20.

Le Secrétaire de séance,  
BERNARD PAREZ



Le Président,  
ALAIN DETOURNAY